

10 000 griffes pour les chats errants

By *Iwernli*

Created 02/21/2011 - 22:22

Suisse

Tomi Tomek exulte. Et, comme l'explique la présidente de SOS Chats, à Noiraigue (NE), «le signal destiné au monde politique est clair. Nous avons déjà récolté plus de 10 000 signatures en six mois pour notre pétition contre la chasse aux chats errants.» L'enjeu? Selon Tomi Tomek, l'autorisation de tirer sur les minous SDF en dehors des zones habitées conduit à un massacre inutile. «De plus, chaque canton a sa réglementation en la matière», ajoute la passionaria des félins. «A Berne, par exemple, les chats peuvent être abattus à 100 m d'une habitation, à Neuchâtel, c'est à 200 m alors qu'à Lucerne, les félins d'appartement ne peuvent être tirés qu'en forêt.»

Le PDC, les Verts et l'UDC main dans la main

Tomi Tomek, qui a déjà gagné la bataille contre le commerce des peaux de chat, s'attaque cette fois à l'article 5 de la loi fédérale sur la chasse, qui permet d'abattre «toute l'année: le chien viverrin, le raton laveur et le chat haret».

Une fois de plus, Tomi Tomek a séduit des personnalités de tous bords: «Parmi les signatures, nous avons celles de Brigitte Bardot, de Franz Weber et de l'épouse de l'Aga Khan.»

Mieux, elle a réussi à apprivoiser des conseillers nationaux prêts à s'étriper sous la Coupole en d'autres occasions. «J'ai signé la pétition, reconnaît Luc Barthassat, du PDC genevois. Si la récolte de signatures ne faiblit pas, je compte participer au dépôt d'une motion en juin prochain visant à faire interdire l'abattage des chats errants.» L'élu ne mène pas un combat solitaire à Berne. Il peut compter sur Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, conseiller national vaudois du Parti écologiste. Sans oublier un autre apport de taille, celui de Jean-Pierre Graber, conseiller national UDC de La Neuveville (BE): «J'ai moi-même deux chats. Je vais signer sans hésitation cette pétition. Comment voulez-vous distinguer un chat errant d'un chat domestique en balade, muni d'une puce réglementaire? Et je suis prêt à m'associer sans aucune réticence avec Daniel Brélaz et Luc Barthassat pour le dépôt de cette motion.»

Des exceptions lorsque la rage est présente

Avec l'instauration d'une loi fédérale, l'Association SOS Chats veut empêcher les cantons d'agir à leur guise. Le vétérinaire cantonal de Neuchâtel, Pierre-François Gobat, favorable sur le fond à la pétition, avait déjà émis en septembre dernier dans «Le Matin» un bémol: «Il faut permettre des exceptions lorsque des maladies transmissibles, comme la rage, sont présentes.»

Pas de quoi ébranler Tomi Tomek: «La rage n'est pas d'actualité, et notre proposition de faire castrer les chats errants permettrait un bien meilleur contrôle des maladies si l'on fait des prises de sang de l'animal avant l'ablation des testicules.»

DITES-LE-NOUS

Faut-il vraiment défendre les chats errants?

Réagissez à cet article en laissant un commentaire ci-dessous.

Source URL: <http://www.lematin.ch/actu/suisse/10-000-griffes-chats-errants-386673>